

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 mars 2024

Convocation du **22/03/2024**
Date de publication : **08/04/2024**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **034**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-quatre, et le jeudi vingt-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **033-280324**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Revalorisation du régime indemnitaire des Assistants et Professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc C
onseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy),

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_33-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 033-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La Ville d'Aubagne a instauré le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise (R.I.F.S.E.E.P.) par délibération du 21 décembre 2020, mis à jour par délibérations successives des 13 décembre 2021 et 22 mars 2022.

Or, pour la Fonction Publique Territoriale, en vertu du principe de parité avec la Fonction Publique d'Etat, tous les cadres d'emplois sont éligibles au R.I.F.S.E.E.P. sauf :

- les agents de la filière police municipale,
- les assistants d'enseignement artistique,
- les professeurs d'enseignement artistique.

Le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 institue une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré, comprenant une part fixe à taux unique à laquelle peut s'ajouter une part modulable. Ces montants applicables sont fixés par l'arrêté ministériel du 15 janvier 1993.

Ainsi, le régime indemnitaire des assistants et professeurs territoriaux d'enseignement artistique du Conservatoire d'Aubagne est fixé par la délibération cadre n°24-060313 du 6 mars 2013 portant régime indemnitaire des agents de la Ville d'Aubagne, et par la délibération n°35-121223 du 12 décembre 2023 portant application du coefficient de Bradford dans le cas de certaines absences pour raison de santé.

Toutefois, un nouvel arrêté ministériel en date du 19 juillet 2023 révisé les taux de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves, doublant notamment sa part fixe.

Cette délibération propose de mettre à jour les montants composant le régime indemnitaire attribué aux agents des cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique et des professeurs d'enseignement artistique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves en faveur des personnels enseignants du second degré, indemnité transposable dans la Fonction Publique Territoriale à la filière culturelle artistique en faveur des cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignements artistique,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_33-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 033-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 1993 fixant les taux de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves en faveur des personnels enseignants du second degré,

VU la circulaire du 25 janvier 1993 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux : filière culturelle et filière sportive,

VU le décret n°2013-790 du 30 août 2013 instituant une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves au bénéfice des personnels enseignants du premier degré,

VU l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 fixant les montants de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves,

VU la délibération cadre n°24-060313 du 6 mars 2013 portant régime indemnitaire des agents de la Ville d'Aubagne,

VU la délibération n°35-121223 du 12 décembre 2023 portant application du coefficient de Bradford dans le cas de certaines absences pour raison de santé,

CONSIDERANT qu'il convient de revoir les montants annuels maximums composant l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (I.S.O.E.),

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ATTRIBUER l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves selon les modalités suivantes aux agents titulaires, stagiaires et contractuels sur poste permanent au prorata de leur quotité de temps de travail :

Filière	Cadre d'emplois	Montants annuels de référence
Culturelle	- Professeurs d'enseignement artistique - Assistants d'enseignement artistique	Part fixe (liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi et l'évaluation des élèves) : Taux moyen annuel par agent : 2 550 € Part modulable (liée à des tâches de coordination du suivi des élèves) : Taux moyen annuel par agent : 1 497,84 € (Montants annuels de référence au 1 ^{er} septembre 2023, indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique)

Les dispositions de la délibération n°35-121223 du 12 décembre 2023 susvisée portant application du coefficient de Bradford dans le cas de certaines absences pour raison de santé restent en vigueur ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_33-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 033-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

ARTICLE 2 : de PREVOIR au budget 2024, chapitre 012, les crédits nécessaires y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_33-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024

